

Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu le courrier de l'Anses du 3 septembre 2020, d'intention de retrait du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique POKER

de la société GRITCHÉ
enregistré sous le n° 2020-2572

Considérant qu'en l'absence de soumission d'un dossier complet de réexamen national consécutif à l'approbation de la substance active tau-fluvalinate, l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence KLARTAN accordée sous le numéro 8500194 a été retirée en France le 25 février 2019,

Considérant que les exigences de l'article 29 ne sont plus remplies pour le produit de référence français KLARTAN (AMM n°8500194),

Considérant que les conditions visées à l'article 52 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré** en France, dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

| | |
|------------------|--|
| Nom du produit | POKER |
| Type de produit | Permis de commerce parallèle |
| Titulaire | GRITCHÉ La Cafourche, 33860 MARCILLAC, France |
| Formulation | Emulsion de type aqueux (EW) |
| Contenant | 240 g/L - tau-fluvalinate |
| Numéro d'intrant | 2110262 |
| Numéro de permis | 2110137 |
| Fonction | Insecticide |
| Gamme d'usage | Professionnel |

Conditions générales de retrait

| | |
|--|------------|
| Date limite pour la vente et la distribution | 14/04/2021 |
| Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants | 14/10/2021 |

A Maisons-Alfort, le **22 OCT. 2020**

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

